Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 19 Chaouel 1443
20 Mai 2022

N° 59

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1219**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1220**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1223**
Homologation de résolutions **1224**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1224**
Avis aux créanciers..... **1231**
Convocations
Sociétés anonymes **1232**
Divers
Avis au public..... **1238**
Actes Administratifs
Avis au public **1240**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

SMVDA «EZZITOUNA»

S.A. au capital de 460.000 DT

Siège social : N° 11 Rue 10624 Ibn Cina Montfleury

Identifient unique : 0907130Z/N/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/3/2022, enregistré à la recette des finances El Kabaria le 14/4/2022, quittance n°022483 sous le n°22700481 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises "RNE" le 19/4/2022 sous le n°202228737, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes des exercices 2020 et 2021.

- Approbation de la lecture de rapport d'activité et rapports du commissaire aux comptes des exercices 2020 et 2021.

- Quitus aux membres du conseil d'administration de leur gestion des exercices 2020 et 2021.

- Nomination et renouvellement des mandats de membres du conseil d'administration.

2022T00535SANB2

SOCIETE LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE

«INOPLAST»

SA, au capital de : 27 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur, Km 7, Manouba

Identifiant Unique RNE : 0000768 V

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11/5/2022, enregistré à la REAS 1er bureau Tunis le 12/5/2022 sous le n°22802141, Quittance n°M003814, dont un exemplaire a été déposé à l'RNE (guichet central) le 13/5/2022 dossier n°202234702. Il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination de M. Mohamed Atef Hachicha en tant que Directeur Général de la société et fixation de ses pouvoirs.

2- Nomination de M. Zied Lahiani en tant que Directeur Général Adjoint et fixation de ses pouvoirs.

3- Annulation du mécanisme de signature conjointe des opérations financières et bancaires et, instauration d'un nouveau mécanisme de signature unique et séparée des dites opérations.

2022R01243SANB2

«KNAUF PLATRES»

Société anonyme

Capital social : 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - M'Ghira - Lot n° 9 - 2082 - Fouchana Tunisie

Identifiant Unique : 0005905G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5/4/2022 enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 8/4/2022 sous le Qn°M033849 En°22801546.

Mme Isabel Knauf a démissionné de son mandat en qualité d'administrateur.

Les actionnaires ont nommé M.MURAT AKYILDIZ en qualité d'administrateur pour une durée du mandat de son prédécesseur.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 5/4/2022 enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 8/4/2022 sous le Qn°M033861 En°22801548.

Mme Isabel Knauf a démissionné de ses fonctions de président du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont nommé M.MURAT AKYILDIZ en qualité de président du conseil d'administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 14/4/2022 et publié le 9/5/2022 sous Bulletin n°91 et annonce n°202227231.

2022401236SANB2

«KNAUF PLATRES TATOUINE»

Société anonyme

Capital social : 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - El Khabta - Tataouine 3200 -Tunisie

Identifiant Unique : 1697635H

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5/4/2022 enregistré à la Recette des Finances de Bir El Kassaa le 12/4/2022 sous le Qn°M019615 En°22700427.

Mme Isabel Knauf a démissionné de son mandat en qualité d'administrateur.

Les actionnaires ont nommé M.MURAT AKYILDIZ en qualité d'administrateur pour une durée du mandat de son prédécesseur.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 5/4/2022 enregistré à la Recette des Finances de Bir El Kassaa le 12/4/2022 sous le Qn°M019618 En°22700429

Mme Isabel Knauf a démissionné de ses fonctions de président du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont nommé M.MURAT AKYILDIZ en qualité de président du conseil d'administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 14/4/2022 et a été publié le 9/5/2022 sous Bulletin n°91 et annonce n°202227242.

2022401237SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Société de Quincaillerie Générale

SARL au capital de 120.000 Dinars

Siège social : Avenue Ennakhil cité El Antit n°09 Ezzahrouni - Tunis

M.F : 835555Y/A/M/000

Suivant P.V. de l'A.G.E en date du 12/3/2022 enregistré à la recette des finances Denden le 18/3/2022 quittance n°M022331 enregistrement n°22800885 déposé à RNE le 6/4/2022 sous le n°202224311 les associés ont décidé ce qui suit :

1- Cession de la totalité des actions de Mr Abdelwaheb Bouhdida dans la société à Mr Jameleddine Bouhdida

2- Cession de la totalité des actions de Mr Jameleddine Bouhdida dans la société à Mr Ahmed Bouhdida 110 parts et à son fils Omar 10 parts

3- Nomination de nouveaux partenaires à travers le don de Ahmed Ben Jameleddine Bouhdida et Omar Ben Ahmed Bouhdida

4- Nomination de Mr Ahmed Bouhdida comme gérant de la société pour une durée illimitée

5- Quitus au gérant Mr Abdelwaheb Bouhdida de la dite société.

2022T00537SRLB2

Mise à jour et mise en conformité des statuts et pouvoir au gérant

SOCIETE IMMOBILIERE ET FONCIERE DE L'AVENIR

Société à responsabilité limitée

Au capital de 60.000 dinars

26, Avenue Habib Bourguiba et 2, Rue d'Artois - 1001 Tunis

M.F : 0001339F

RNE : 0001339F

CNSS N° : 54865

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2022, enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 10 mai 2022 sous le n°22802020 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le 13/5/2022 sous le n°2022234920. Il a été décidé de :

1) Mettre à jour et mettre en conformité les statuts avec les dispositions de la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et de modifier en conséquence les articles 2,8,9.1,9.2,9.3,10,11.2,13,14,15.2,15. 4,15.5,16,17 18.1,18.4,21.2 et 22 des statuts.

2) Donner pouvoir au gérant pour cession d'immeuble.

2022R01235SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE IMMOBILIERE ET FONCIERE DE L'AVENIR

Société à responsabilité limitée

Au capital de 60.000 dinars

26, Avenue Habib Bourguiba et 2, Rue d'Artois - 1001 Tunis

M.F : 0001339F

RNE : 0001339F

CNSS N° : 54865

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2022, enregistré à la recette des finances, Rue Ghandi, Tunis, le 10 mai 2022, sous le n°22802019 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises, le 13/5/2022 sous le n°202234765, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer monsieur Salah Meziou en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

2022R01236SRLB2

SOCIETE SAFET

SARL au capital de 15.000 Dinars

Ave Habib Bourguiba Imm Intilaka - Sfax

I.U : 08577Z

Suivant P.V de l'A.G Extraordinaire en date du 30 Avril 2022 enregistré à R.E.A.S à Sfax le 6 mai 2022 sous le n°22502003 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 11 mai 2022 sous le n°202233666, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Noureddine Ben Amor en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : Route Teniour km 3 Rue Ahmed Khoulani- 3041 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2022X00612SRLB2

Changement de la forme juridique de la société

SOCIETE DE CONFECTION ET DE COMMERCE D'EMBALLAGE

SARL

Capital : 30 000dt

MF : 1644794/H

Adresse : Route Lakhlidia, Km 13, Douar El-Houch Naasen Ben Arous 2013

Suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire enregistré à la recette des finances de Fouchena le 24/11/2021 sous le n°21804268 quittance n°63802 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202235110 en date du 16/5/2022. Il a été changer le régime d'exportation de la société de «Totalement exportatrice» à «Partiellement exportatrice».

2022401234SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE IDS DIGITALE

SUARL au capital de 3.000 Dinars

Route Soukra km 3 - Sfax

I.U : 1692273E

Suivant P.V de l'A.G Extraordinaire, en date du 11 Avril 2022 enregistré à R.E.A.S à Sfax le 9 mai 2022 sous le n°22502039 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 11 mai 2022 sous le n°202233654, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Ahmed Fourati en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de Créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : Route de Soukra km 3,5 (Chez la société SFM DECOR) - Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2022X00613SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 5/5/2022, enregistré à la recette des finances Rue d'Alger, Jendouba le 12/5/2022, sous le n°22201173, reçu

n°M025444, Monsieur Abderrahmen Ben Abdelhafidh Houri a vendu à Monsieur Aymen Ben Amor Ghazouani, la totalité du fonds de commerce, utilisé pour toutes activités commerciales, et ce avec toutes ses composantes matérielles et morales, sis à la Route d'Ain Drahem, Essouala, Jendouba nord, Immeuble Souad Souli. Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur, à l'adresse du fonds prés cité sis à Rue Ennarjes, Cité militaire, Jendouba, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 17/5/2022.

2022T00524FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beni Khalled le 13/5/2022 quittance n°M016760 enregistrement n°22200509 Mme Ikram Bent Kamel Hamida a vendu à Mr Kaies Ben Taien Bendaoud et Mme Samira Bent Mohamed Rchid Saafi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue de l'environnement Beni Khalled Nabeul exploité pour la vente des produits alimentaires.

Toute opposition doit être déposée chez le vendeur à son adresse à El Gliaa Menzel Bouzelfa dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 17/5/2022.

2022T00526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En date du 25/4/2022 monsieur Mohammed Elhamdi, a cédé à monsieur Mohammed Abda, le fonds de commerce sis à 36 rue Habib Bourguiba Manouba, enregistré à la recette des finances Manouba en date du 26/4/2022 quittance n°m029530 recette n°22201265, le montant et les oppositions de fonds de commerce seront assurés chez l'avocate Maître Nadia Chaouchi, sise à 9 rue Habib Thamer, IMM Saphir 2ème étage bureau n°2/3 Manouba jusqu'à nouvel ordre. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 6/5/2022.

2022T00529FCCC2

Avis

En vertu d'un A.S.S.PV du 28 avril 2022 enregistré à la recette des finances : Berges du Lac le 5/5/2022 Reçu n°053927 enregistrement n°22203407, La Société "AD MAKEBA" (M.F N° 1630262K) sise à Avenue Mohamed V Immeuble Sahra Confort - Al EL Kram 2015 Tunis, a vendu le fonds de commerce (Touts Commerces) exploité dans le local sis au 17 centre Commercial "KENZET" Rue du Lac Tchad Berges du Lac Tunis à Mr Mohamed Hssine Boutiba (C.I.N° 04637352). Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent Avis.

Le présent avis est paru au journal La Presse du 16/5/2022.

2022T00533FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire Me Hédia Ben Jannet en date du 10/5/2022 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 11/5/2022 quittance n°M069321 Mr Mounir Louati a fait donation à sa femme Olfa Mejri tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tous genre de commerce situé au n°4 rue Meftah Mabrouk Ariana.

Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk du 14/5/2022.

2022T00536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 18/9/2020, enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche en date du 28/04/2022 sous n°22201879, quittance n°41192, monsieur Taher Ben Hssen Ben Saleh Mimita titulaire de la C.I.N n°00534672 délivrée le 23/10/2001 à Tunis demeurant au 11 bis rue el Farabi el Omrane 1005 Tunis a vendu à monsieur Aymen Mahmoud Ben Lotfi Ayadi titulaire de la C.I.N n° 08735898 délivrée le 16/9/2016 à Tunis demeurant au 37 rue l'oeillet Bardo Tunis la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour tout commerce, sis au 31 rue Taib Mhiri Tunis.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de vendeur à son domicile sis n°11 bis rue el Farabi el Omrane 1005 Tunis.

La vente a été publiée aux journaux quotidiens : le Temps et Assabeh le 14/5/2022.

2022T00539FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/10/2016 enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba le 28/10/2016 (reçu n°M076936) et publié dans le journal Echourouk n°11207 du 15/5/2022, Mr Sadok Ben Guirat Titulaire de la CIN 03404343 délivrée le 29/7/1998 demeurant à Houmt Bazim Djerba donne à Mr Chokri Ben Guirat titulaire de la CIN n°05732684 délivrée le 21/5/2011 la totalité du fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la zone industrielle Essouani et ayant pour objet buvette. Les oppositions doivent se faire auprès de bénéficiaire Mr Chokri Ben Guirat et ce dans un délai de 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R01254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt le 28-02-2022 sous le n° d'enregistrement 22200306 Quittance n°M00306 Mr Fayçal Ben Mustapha Hadadi a vendu à Mr Lotfi Ben Mahrez Belhaj Mohamed le fonds de commerce exploité en buvette d'un local sis 603 Rue de la terre hammam chatt borj cedria Ben Arous. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet article a été publié au journal La Presse du 25 avril 2022.

2022R01273FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/4/2022 enregistré à la recette des finances Monastir le 27/4/2022 quittance n°M030252, n° d'enregistrement 22202432, Fawzia Debbabi titulaire de CIN 04168489, a vendu à Hamza Rassas domicilié à la Rue de sabkha 1 Moknine Monastir titulaire de CIN 06922336 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels inscrit au registre national des entreprises sous le numéro : 0292243P exploité au local Rue 01 juin Monastir destiné à la vente des fruits secs.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la date d'annonce au journal officiel entre les mains de Maître Kallala Nidhal domicilié au complexe borj khefacha 4 étage bloc 3 Monastir.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Alchourouk du 14/5/2022.

2022S00577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/01/2022 enregistré à la recette des finances Kairouan le 11/01/2022 sous quittance n°M003077 sous n°22200166, M. Mohamed Radouen Ben Abderahmen Ben Habib Ben Romdhan titulaire de la CIN n°02059503 délivrée le 30/7/2001 demeurant 01, Rue Ebn Neji Karoan a vendu à M. Nourredine Ben Youssef Ben Hamden Cherif titulaire de la CIN n°02094899 délivrée le 22/5/2018 demeurant au 12 Rbatt Elfessi Kairouan qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à Rue El Moez Ibn Badis Kairouan ayant pour objet vente des différents produits et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions des créanciers sont acceptées par l'acheteur M Nourredin Cherif à l'adresse du local objet de la vente du fonds de commerce à Rue Elmoez Iben Badis Kairouan et ce dans un délai maximal de 20 jours qui suit la publication de cet avis dans le Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 17/5/2022.

2022S00578FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/3/2022, sous le n°22202303, quittance n°MO28695 Monsieur Anouar Ben Abdelhamid Hizem titulaire de la CIN n°06796388 vend à Monsieur Amor Ben Ameur Sekma, 50 % du fonds de commerce exploité comme fast-food «WIGHT CHAPPATI»; sis à la rue Avicenne n°26 Monastir.

La vente est publiée dans le journal «le Quotidien» du 26/4/2022.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur Amor Sekma à N°26 Rue Ibn Sina Monastir.

2022S00579FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 14/3/2022 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba SFAX le 5/4/2022 enregistrement n°22201535 quittance n°M031869 Mr Borji Samir CIN 01339732 a cédé à Mr Ramdhan Mohamed Issam CIN 11012803 la totalité du fonds de commerce destine à tout type de commerce sis à cité Elhabib Bourguiba rue 2074 boutique n°53 Sfax. La vente a été publiée aux journaux le "Quotidien" et "Echourouk" du 14/4/2022.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son domicile sis à cité Elhabib Bourguiba rue 2074 boutique n°53 Sfax et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

2022X00603FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date le 26/4/2022, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax, sous n°22801181 et la quittance n°M045389, le 29/4/2022.

Mr Habib Ben Ahmad Ksibi a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité à la fabrication et jus de fruits frais et céréales au local sis à route Lafrane km 0.5 Sfax à Mr Morched Ben Elhaj Said Boukattaya. Toutes les oppositions seront reçues au bureau de maître Ben Abdallah Mohamed sis à l'avenue Taib Elmhiri Imm Erriadh n°84 2ème étage Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 14/5/2022.

2022X00609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date du 7/3/2022, enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax, sous n°22200890 et quittance n°M033698, le 23/3/2022.

Mme Radhia Bent Hmmadi Bouchaala a vendu la moitié de son fonds de commerce de vente de fruits secs et du restaurant nommé «ASSAIDA» au local route Mahdia km 0.5 Sfax à Mme Khouloud Bent Abdelhak Ben Chrif Alaloui. Toutes les oppositions seront reçues chez la vendeuse au local sis à route Mahdia km 0.5 Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 14/5/2022.

2022X00610FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé avec signature légalisée en date du 9/5/2022, enregistré à la recette des finances, route el Ain, Sfax, le 10/5/2022 sous le n°22201668, Marwen Walha titulaire de l'identifiant 1568382M, demeurant à route el Ain km 4; Sfax, a vendu à Mohamed Rebai, demeurant à route Kaied Mohamed km 2, Sfax, la totalité du fonds de commerce situé au magasin n°1, sis à la bretelle reliant route Lafrane et route el Ain km 4, Sfax, exploité en tant salle de jeux. Les oppositions doivent être adressées au cabinet de Maître Ismail Ben Messaoud, sis à 3, rue Patrice Lumumba, immeuble Sfax city, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Alchourouk le 12/5/2022.

2022X00611FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/5/2022 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le

13/5/2022 sous le n°22202177 quittance n°M043907 Sami Khalffalah (CIN 09212035) ayant son domicile à route Menzel Chaker a vendu à Mallek Kchaw (CIN 08866579) ayant son domicile à route Gremda la totalité du fonds de commerce d'une buvette avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle l'achalandage le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu sise à immeuble Ferdaws route Soukra Km 3 Sfax.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains de maître Amine Sahnoun huissier à son domicile élu à 4, rue Victor Hugo centre ville Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux quotidiens Assabah et le Temps parus le 19/5/2022.

2022X00615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 28/4/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 10/5/2022 quittance n°023263 enregistrement n°22200557 Mr. Neji Ben Mabrouk Assaiidani titulaire de la CIN 01440293 a vendu un fonds de commerce d'un café avec ses éléments matériels et moraux, sis à Bir eramal Menzel Jemil Bizerte à Mr. Mabrouk Assaiidani titulaire de la CIN 08916952.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse de Maître Ali Saiidani sis à 36 Rue 20 Mars Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 19 mai 2022

2022401238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 16/3/2022, enregistré à la recette des finances Charguia le 5/5/2022, Quittance n°M068088, Enregistrement n°22203552, Madame Sonia Bent Ali Ben Hechmi Fettehi titulaire de la CIN n°08319052, a vendu à Monsieur Marouen Ben Jamel Ben Mohamed El Aid Khmiri, Titulaire de la CIN n°08748823, la totalité du Fonds de commerce consistant en un local destiné à tous genre de commerce sis à Galerie Commercial Olympique n°11 Ben Mahmoud magasin n° 9 cité Olympique avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être notifiées entre les mains de l'acheteur dans les 20 jours qui suivent cette publication au JORT, à l'adresse du Fonds de Commerce sis à Galerie Commerciale Olympique n°11 Ben Mahmoud magasin n°9 cité Olympique.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17/5/2022.

2022401243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mornag 13/5/2022 (Reçu M033582) Mme Jamila Mdelel identifiant unique 071726 J a vendu à la «caisse Tunisienne D'assurance Mutuelles Agricoles» identifiant unique 05855 P, la totalité du fonds de commerce exploité à l'avenue de Farhat Hached Mornag Ben Arous. Toutes les oppositions doivent être adressées au 100 Avenue de la Liberté - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 17/5/2022.

2022401244FCCC2

Location gérance libre

Fonds de commerce gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 septembre 2021, rédigé par Maître Mohamed El Habib Kmicha, Avocat à la cassation enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis le 3 novembre 2021 quittance n°72382 enregistrement n°21304650, la société «ALMOUTANAWIA DE COMMERCE» loueur donne en gérance libre à «Monsieur Anis Ben Abdessalam Ben Salah Ben Kamla» un fonds de tout commerce sis au 35, rue Mokthar Atia 1er étage Tunis, destiné à l'activité «Restaurant» à compter du 1er octobre 2021.

Cette annonce a été publiée au journal «la Presse» du 29 Avril 2022 et au Journal «Assabah» du 12 Mai 2022.

2022401242FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Festival El Faouara - Ksar Gafsa

Siège : Maison de l'Organisation - Ksar Gafsa

Sujet : Culturel.

Objectifs :

- Contribuer au développement du festival

- Contribuer à la relance des événements culturels et récréatifs

- Contribuer à la définition du stock culturel et patrimonial

- Echange d'expériences dans le domaine culturel avec des associations similaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'entité.

Membres :

Président : Samir Braiek

Secrétaire général : Chiheb Sabri

Trésorier : Youssef Ghorbel.

2022T00531APSF1

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Association Vél'Oxygène Cycling

Siège social : 9 Rue Hannibal - 8000 Nabeul

Objectif : Cette association a pour but de former, d'encadrer et d'encourager les jeunes, de développer leurs

capacités physiques et techniques, et de les faire progresser pour élever le niveau sportif et moral

Spécialité : Vélo et VTT

Président : Ilyes Metaallah

Trésorière : Noura Ouerfelli

Membres : Arafet Taktak - Fathia Hamida - Taoufik Ben Hamida - Mohamed Amine Lousaief.

2022T00532APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Patrimoine et Terroirs de Tunisie - PTT

Adresse : 11, rue Saida Ajoula - 1006 Tunis Médina

Objet : Association culturelle

Objectifs :

- Sauvegarder le patrimoine matériel et immatériel de la Tunisie

- Mise en valeur du patrimoine humain, architectural, naturel et ethnique et le patrimoine historique, géographique, culturel et historique de la Tunisie

- Mise en valeur et sauvegarder des habitudes culinaires de la Tunisie

- Mise en valeur de toutes sortes de produits de terroirs en Tunisie.

Les membres de la direction :

Ahlem Jami : Présidente

Mohamed Salah Bettaieb : Vice Président

Hakima Ben Nasr : Trésorière

Viviane Bettaieb : Secrétaire Générale.

2022T00534APSF1

Constitution d'un syndic

Syndic Résidence Olfa

Diar Elmisk Cité Al Wahat

Suite à l'acte constitutif en date du 6/02/2022 enregistré à la recette des finances la Goulette le 21/4/2022 sous le n°22702811 et quittance n°58979 l'élection du président et du membres du syndic suivants :

Monsieur Jihad Toumi : président

Monsieur Ghazi Trabelsi : président adjoint

Madame Nabiha Saiihi : trésorière

Madame Kawther Imbam, Nesrine Nakach et Sana Ben Noemen : membres

Le syndic a reçu l'autorisation de la municipalité d'Elkram le 28/4/2022 sous le numéro 616.

2022R01233APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association nationale de la santé.

Objet de l'association : Scientifique

Les objectifs de l'organisation :

1/ Soutenir les efforts de l'Etat pour renforcer le niveau scientifique des personnels de santé.

2/ Relier tous les agents de santé

3/ Contribuer à des activités caritatives, sociales et récréatives au profit des personnels de santé.

Les membres :

- Amdouni Kaies : Président de l'association

- Soufien Aissa : Secrétaire général

- Nadia Ajmi : Trésorière de l'association

Adresse : 25, rue Zaghouan cité Ettadhamen.

2022R01237APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'Association : Club Sportif de la Caisse Nationale De Sécurité Sociale

Adresse : Complexe Millénium Route la Marsa Sidi Daoud.

Bureau Directeur :

Président : Hamadi Jammali

Vice-Président : Tarek Lakhdar

Trésorier : Karim Hechmi

Secrétaire général : Mohamed Absi

Objectifs : Formation, encadrement des jeunes et développement de leurs capacités physiques et techniques.

Spécialité : Sport et Travail.

2022R01245APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Anciens du Club d'handball de Gremda

Siège : Gremda Km 7, Avenue Imam Sahnoun, Rue Imam Malek Ibn Anas, n°10, 3012 Sfax.

Objet : Culturel.

Objectifs :

1- Rassembler la famille élargie d'handball à Gremda.

2- Soutenir l'activité sportive d'handball.

3- Etablir des relations avec des associations et organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Président : Mr Bouattour Mohamed

Secrétaire Général : Mr. Trabelsi Abdessalam,

Trésorier : Mr Zawawi Hassan.

P.V de constat n°15297 du 28/4/2022.

2022X00597APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Le Belvédère Immeuble Jasmin 3

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 6/02/2022 enregistré à la recette des finances Menzah VI le 19/4/2022 sous le n°22802542 quittance n°059989 il a été nommé un trésorier

Nom : Résidence Le Belvédère Immeuble Jasmin 3

Trésorier : Moez Triki.

2022T00507APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à la réduction du prix de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social

70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : la société la TURQUOISE SARL Immatriculée au registre de commerce sous le n°B1100361998 dont le siège social est à 25 Avenue Bechir Saoud Ariana ; et 3 rue Bahi Ladgham Ennacer 2 Ariana et aussi à sa domiciliation chez son avocate maître Lilia Messtiri 2bis rue Ahmed Khabtheni Ariana en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°23565 Ariana dénommé "HSSAN" et situé à l'Ariana à l'angle de rue Palestine et rue Mohamed Ali sur avenue Tayeb Mheri cité Ettamir Ariana il s'agit d'un terrain de 278 m sur lequel est construit un bâtiment avec un rez-de-chaussée 1er étage 2ème étage sur des colonnes. Le rez-de-chaussée se compose d'une salle d'exposition; bureau cuisine; hall et un escalier menant à l'étage d'une superficie de 248 m² : 1er étage se compose de 3 chambres cuisine vestiaire et un balcon d'une superficie de 248 m². Le deuxième étage non achevé avec 16 colonnes.

La superficie totale du rez-de-chaussée et 1er étage est de 496 m².

Sachant que la propriété est exploitée comme atelier de couture et exposition de textile (activité commerciale).

Mise à prix : La mise à prix est de 703.440.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 20/6/2022 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana rue André Anabar.

La visite est possible tous les jours.

2022T00525VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

M.F : 1139464/A/A/M/000

Tél : 71.257.859

A la demande : de l'ATB élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Société ARENA ACADEMY FOOTBALL CENTER, Route de Bizerte El Omrane Supérieur.

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises : les 1985,875 indivises du TF 52680 Tunis consistant en un terrain de 58144 m² sis à la route de Bizerte Jbel Lahmer sur la Rue Mohamed Trabelsi par les rues n°62941 et n°6980 dont 1985,875 m² sont occupés par la partie saisie comprenant 2 Stades de football de gazon Synthétique de 532m² chacun clôturé d'un mur de 1 m couvert de grillage et 8 poteaux électriques non fonctionnels et une clôture de 50 m sur la rue Mohamed Trabelsi et un dépôt de 9m².

Mise à prix : 471.978d750 après rabaissement de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 14/6/2022 devant le Tribunal de 1ère instance de Tunis à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2022T00527VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière d'un bien immeuble immatriculé

(Parts indivises)

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débitrice saisie : La SOCIETE GENERAL DE CAOUTCHOUC INDUSTRIEL «GCI», en sa qualité de débitrice Hypothécaire, Société à responsabilité limitée, sise à la rue 42544 n°01, Cité Bougatfa; Ezzahrouni, Tunis.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la Cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : Un terrain rectangulaire d'une superficie de 1340 m² correspondant à 1340 parts indivises revenant à la débitrice saisie et située dans les limites de la propriété objet du T.F n°5804 Manouba dénommé «Saint Augustin II» d'une contenance globale de 154343 parts indivises, sise à la Mornaguia, gouvernorat de Manouba. Le terrain saisi est situé à la périphérie de la ville de Mornaguia, au bout de la rue Tarek Ibn Ziad (la route locale n°580 reliant le centre de la ville de Mornaguia et la ville de Fejjah). Mais en dehors des limites des zones couvertes par le plan d'aménagement urbain actuellement en vigueur de la municipalité de la Manouba.

Ses frontières : Il est situé dans une zone où la plupart de ses bâtiments sont d'usage industriel et bénéficie de tous les équipements pour exercer cette activité. Il est délimité du côté nord ouest par la voix publique (la route locale n°580); du côté nord-est et sud-est par une propriété voisine appartenant à un tiers et dans laquelle un bâtiment avec un rez-de-chaussée et un étage supérieur a été érigée pour être utilisée dans l'activité industrielle. Du sud-ouest, un bien immobilier appartenant à autrui.

Son contenu : la propriété est clôturée sur les quatre côtés et sur laquelle sont bâtis des constructions et des bâtiments servant d'usines de matériaux métalliques et qui consistent en :

- Une porte métallique de 4 m de long conçu tout au long de la façade principale et sur le reste un ancien bâtiment objet de travaux de restauration, d'agrandissement et de rénovation (démolition de certaines parties d'un ancien bâtiment et réalisation de colonnes en béton et de nouveaux plafonds avec murs extérieurs au niveau de rez-de-chaussée avec une surface totale de 115 m², et au niveau du 1er étage supérieur, des pans de murs extérieurs ont été réalisés sur une surface de 50 m²).

- Un bâtiment d'atelier avec une structure métallique (colonnes porteuses en acier et le toit de tôle métallique, le sol recouvert de béton industriel) d'une superficie totale de 790 m² et d'une hauteur sous plafond de 9 m. Sur sa face arrière, un bâtiment de deux étages ouverts sur

la hauteur du plafond de l'atelier. Le sous-sol comprend des magasins de stockage et des bureaux en phase finale de sa préparation. L'étage supérieur qui y mène des escaliers en métal métallique qui part du rez-de-chaussée de l'atelier qui comprend 3 bureaux administratifs et une toilette dont les travaux sont achevés; ses fenêtres, portes et cloisons intérieures sont en menuiserie d'aluminium. Un préau extérieur avec une structure métallique de 250 m² aménagé devant l'atelier à structure métallique et entre celui-ci et l'ancien bâtiment et s'ouvre sur le reste de la parcelle constituant le bien saisi.

Mise à prix : 709.900d000 dont (241.200d000 valeur du terrain; 468.700d000 valeur des constructions et des bâtiments) auquel s'ajoutent les frais.

- Tout enchérisseur doit consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- La surenchère devra se faire à travers un avocat.

- Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 22/6/2022 à partir du 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de Manouba sis sur la route d'Oued Ellil, Manouba.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante Me Fatma Ben Gouider, 4 Rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis.

- Pour consulter le cahier des charges s'adresser au Greffe du Tribunal (chambres des criées) de 1ère Instance de Tunis1.

2022R01229VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière d'un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben GOUIDER, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi : Fethi Ben Hassine Chafridi Abdi, en sa qualité de Caution Réelle, Solidaire et Hypothécaire de la Société Général de Caoutchouc Industriel «GCI» demeurant à la Rue Ahmed KOUMI n° 03, Cité Folla, El Agba, Tunis.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma BEN GOUIDER, avocate près la cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : La propriété objet du TF n°145253 Tunis dénommé «Dar El Abdi» sise au 13, Rue 617 (actuellement Rue Abdel Hamid Ben Dhaw) Cité Folla, El Agba, Tunis d'une contenance de 120 m² représentant la parcelle n° 235 du plan de morcellement du TF n°142822 Tunis, revenant au débiteur saisi et consistant en deux (02) villas à usage d'habitation. La première au rez-de-chaussée, la second au 1er étage, sont occupées respectivement par le débiteur saisi et son fils avec leurs familles. Situé à El Agba, précisément à la localité de EL HRAIRIA, l'immeuble appartient à la Circonscription territoriale et administrative du Gouvernorat de Tunis. Il est limitrophe, des côtés Est, Ouest, Sud à des locaux indépendants à usage d'habitation revenant aux tiers et du côté Nord la Rue Abdel Hamid Ben Dhaw. Il est doté de réseaux de l'électricité, de l'eau potable, de drainage des eaux usées, de drainage de l'eau de pluie et d'une route pavée.

1/ La villa au rez-de-chaussée- d'un niveau moyen, contient 2 chambres à coucher, 1 salon, 1 cuisine, 1 salle de bain, 1 couloir intérieur qui donne sur les espaces intérieurs, 2 séchoirs en avant et en arrière et des escaliers menant au 1er étage. Le sol recouvert de carrelage ordinaire de type 25/25, le plafond en gypse. Les couloirs intérieurs sont recouverts de porcelaine d'une hauteur de 1,5 mètre à partir du plafond.

Les Composants en structure et murs extérieurs : La structure des colonnes, fondations et poutres en béton armé. Les plafonds en dalle constituée d'ourdou creux de type 16 + 5, les murs en double brique rouge.

Les composants internes : les fenêtres en bois ordinaire protégé de fer forgé, les portes en bois rouge ordinaire, les installations de la cuisine et de la salle de bain de type moyen, le sol de celles-ci recouvert de carrelages ordinaires type 25/25, les murs revêtus de céramique jusqu'au plafond.

2- La villa au 1er étage : nouvellement construite et de haute qualité par rapport au rez-de-chaussée, elle contient un salon, 2 chambres à coucher, 1 cuisine, 1 salle de bain, 1 couloir intérieur menant aux espaces intérieurs et des escaliers menant au toit. Le sol revêtu de carreaux de parterre de type 30/30 tous les plafonds, en gypse; sur certains, y a des spots.

Composants en termes de structure et de murs extérieurs : La structure des colonnes, fondations et poutres en béton armé, les plafonds en dalle constituée d'ourdou creux de type 16 + 5, les murs en double brique rouge.

Composants internes : Les fenêtres en aluminium protégé de fer forgé, les portes en bois rouge de haute qualité. Les installations de la cuisine et de la salle de bain de haute qualité; le sol revêtu de carreaux de parterre de type 30/30, les murs de la salle de bain revêtus de céramique jusqu'au plafond.

Mise à prix : 285.000d000 dont (42.000d000 valeur du terrain; 109.200d000 pour le rez-de-chaussée; 134.400d000 pour le 1er étage) auquel s'ajoutent les frais.

- Tout enchérisseur doit consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- La surenchère devra se faire à travers un avocat.

- Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 20/6/2022 à partir du 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de Tunis2 sis sur la route de Mdjez et Bab, Sidi Hassine, Tunis.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine en respectant l'intégrité des lieux et l'intimité des familles qui y résident.

Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante Me Fatma Ben Gouider, 4 Rue Mahmoud Materi, Mutuelle-ville 1002 Tunis.

- Pour consulter le cahier des charges s'adresser au Greffe du Tribunal (chambres des criées) de 1ère Instance de Tunis1.

2022R01230VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière d'un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débiteur saisi : Mohamed Ben Snoussi Sallami, en sa qualité de Caution Réelle, Solidaire et Hypothécaire de la Société Générale de Caoutchouc Industriel «GCI» demeurant à la Rue 42314 n° 04, Cité El Ouarda, El Agba, Tunis.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma BEN GOUIDER, avocate près la cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : La propriété objet du TF n°145252 Tunis dénommé «Dar SALLAMI» sise au 13, Rue 617 (actuellement Rue Abdel Hamid Ben Dhaw) Cité Folla, El Agba, Tunis d'une contenance de 120 m² représentant la parcelle n° 233 du plan de morcellement du TF n°142822 Tunis, revenant au débiteur saisi et consistant en deux (02) villas indépendantes à usage d'habitation et avec entrées séparées. La première au rez-de-chaussée, la seconde au 1er étage, sont occupées respectivement par le débiteur saisi et sa fille avec leurs familles. Situé à El Agba, précisément à la localité de EL HRAIRIA, l'immeuble appartient à la Circonscription territoriale et administrative du Gouvernorat de Tunis. Il est limitrophe, du côté l'Est, de l'immeuble de Fethi ABDI, du côté Nord, de la Rue Abdel Hamid Ben Dhaw, des l'Ouest et Sud, de deux locaux indépendants à usage d'habitation revenant aux tiers. Il est doté de réseaux de l'électricité, de l'eau potable, de drainage des eaux usées, de drainage de l'eau de pluie et d'une route pavée.

1- La villa au rez-de-chaussée d'un niveau assez moyen et ayant une entrée indépendante, contient 2 chambres à coucher, 1 salon, 1 cuisine, 1 salle de bain, 1 séchoir en. Le sol est recouvert, dans une partie, de carrelage ordinaire de type 25/25, dans l'autre de carreaux de parterre, les plafonds en gypse; une armoire en bois est fixée dans le couloir intérieur.

Les composants en structure et murs extérieurs : La structure des colonnes, fondations et poutres en béton armé. Les plafonds en dalle constituée d'ourdou creux de type 16 + 5, les murs en double brique rouge.

Les composants internes : les fenêtres sont de deux types; les uns en bois rouge ordinaire, les autres en aluminium protégé de fer forgé, les portes en bois rouge ordinaire, les installations de la cuisine et de la salle de bain de type assez moyen, les murs revêtus de céramique jusqu'au plafond.

2- La villa au 1er étage : d'un niveau assez moyen, elle contient un salon, 2 chambres à coucher, 1 cuisine, 1 salle de bain et des escaliers provenant du rez-de-chaussée. Le sol est revêtu, en partie de carrelages de type 25/25 et en l'autre de carreaux de parterre et les plafonds.

Composants en termes de structure et de murs extérieurs : La structure des colonnes, fondations et poutres en béton armé, les plafonds en dalle constituée d'ourdou creux de type 16 + 5, les murs en double brique rouge.

Composants internes : Les fenêtres en aluminium protégées de fer forgé, les portes en bois rouge ordinaire. Les installations de la cuisine et de la salle de bain de type assez moyen et les murs revêtus de céramique jusqu'au plafond.

Mise à prix : 312.000d000 dont (168.000d000 valeur du rez-de-chaussée; 144.000d000 pour le 1er étage) auquel s'ajoutent les frais.

- Tout enchérisseur doit consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- La surenchère devra se faire à travers un avocat.

- Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 27/6/2022 à partir du 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de Tunis2 sis sur la route de Mdjez et Bab, Sidi Hassine, Tunis.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine en respectant l'intégrité des lieux et l'intimité des familles qui y résident.

Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante Me Fatma Ben Gouider, 4 Rue Mahmoud Materi, Mutuelle-ville 1002 Tunis.

- Pour consulter le cahier des charges s'adresser au Greffe du Tribunal (chambres des criées) de 1ère Instance de Tunis1.

2022R01231VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40 %

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la cour de cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque ZITOUNA, société anonyme, RNE n°1120822H, sise à l'avenue de la qualité de vie au Kram Tunis en sa qualité de créancière.

Contre la partie : Faiez Ben Hédi Ben Rjeb Oueslati, titulaire de la carte d'identité nationale n°06262679

demeurant au n°3 rue El Médina El Mounawara Nabeul en sa qualité de débiteur.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

Les immeubles à vendre :

1) Objet du titre foncier n°635086 Nabeul dénommé Faiez 1 consiste en un terrain constructible de forme rectangulaire d'une superficie de 477m² sis à sidi Mahersi Nabeul, clôturé sur lequel est édifié un dépôt non achevé d'une superficie de 40 m² ainsi qu'une construction moderne non finie composée d'un sous sol et un rez-de-chaussée d'une superficie de 285 m² chacun. L'immeuble est muni d'un puits et une citerne souterraine.

2) Objet du titre foncier n°591394 Nabeul dénommé ZAHRA 278 consiste en un terrain à vocation agricole situé à Essomaa Korba Nabeul d'une superficie de 31480 m², le terrain est équipé par le système d'arrosage goûte à goûte et planté d'oliviers et d'arbres fruitiers, le terrain est équipé de deux puits l'un d'eux d'une profondeur de 140 m et d'une citerne souterraine et une loge gardien de 43 m² et 3 écuries l'une 150 m² et les 2 autres 230 m² chacune.

3) Objet du titre foncier n°620192 Nabeul dénommé Faiez 1 consiste en un terrain à vocation d'habitation d'une superficie de 496,666 m² dans l'indivision sis à sidi Mahersi Nabeul.

4) Objet du titre foncier n°606623 Nabeul dénommé Fatma 106 consiste en un terrain à vocation agricole situé à Essomaa Korba Nabeul dans la zone de sidi Salem d'une superficie de 10360 m². Le terrain est planté d'oliviers d'un puits et une écurie de 215 m².

Les immeubles sont grevés d'opposition au profit de la Banque ZITOUNA.

Mise à prix :

1) objet du titre foncier n°635086 Nabeul dénommé Faiez I 430.489,200 D

2) objet du titre foncier n°591394 Nabeul dénommé ZAHRA 278 168.210,000 D

3) objet du titre foncier n°620192 Nabeul dénommé Faiez1 256.279,656 D

4) objet du titre foncier n°606623 Nabeul dénommé Fatma 106 535.980,000 D.

Prix total : 1.390.958,856 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le mercredi 15 juin 2022 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul.

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/2) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2022R01239VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mohsen Chraiti, Titulaire de la CIN n°04135638, demeurant à Jemmal 78 rue 1er Juin Monastir

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre foncier n°82440 Monastir d'une superficie 223 m², sis à sidi Massoud Jemmal Monastir se compose d'un rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, et une terrasse.

- Le rez-de-chaussée consistant une maison traditionnelle composée d'un hall, salon, séjour, 3 chambres.

- Le premier étage consistant en un appartement composé d'un salon, 3 chambres et une terrasse.

- Le deuxième étage consistant en appartement non achevé composé d'un hall; salon, 2 chambres.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 15/6/2022 à partir 9h.

Mise à prix :

Deux cents trente trois milles huit cents quarante quatre Dinars (233.844,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00571VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000 120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Amor Ben Ahmed Ahmed, Titulaire de la CIN n°4151447, demeurant à cité Erriadh Ksar Hellal.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises 4000 parts, (4000 parts / 9044 parts) du titre foncier n°23150 Monastir, consistant en un terrain nu, d'une superficie de 4000 m² situé à Menzel Farisi Moknine.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 15/6/2022 à partir 9h.

Mise à prix :

Trente six milles Dinars (36.000,000D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00572VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal,

demeurant 2 rue de Turquie TUNIS, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Ahmed Ben Youssef Amor, titulaire de la C.I.N n°06759517 demeurant à Cité El Omrane n°1 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°7586 Ariana, situé à Raoued, consistant en un terrain nu, destiné à la construction, d'une superficie de 376 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de l'Ariana le 20/6/2022 à partir de 9h.

Mise à prix :

Trente neuf milles cent soixante neuf dinars 123 Millimes (39.169,123 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00573VEPA1

Vente aux enchères publiques

sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne du Banque rue Hédi Nouira Tunis en la personne de son représentant légal.

Partie saisie : Rafika Belazreg demeurante à Moknine titulaire de la C I N n°04156008.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Immeuble Dabbou, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises du titre foncier n°20527 Sousse d'une superficie de 182100 m² et du titre foncier n°20559 Sousse d'une superficie de 51140 sis à Jrabaa Kalaa Kebira

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 48 565 D 256 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 20/6/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2022S00574VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 27-6-2022 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Les établissements Zgolli et fils représentés par Hassine Zgolli, SARL, son identifiant unique 0031574G, demeurant à son siège social Rue Yougoslavie Tunis.

Le débiteur saisi : Mohamed Ben Salah Ben Ameur Abdallah, commerçant, CIN 02942560 du 02-12-1997, demeurant à Rue Omar Ibn Khatab n°71 Kalaa Kbira Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Lazreg Sonia, Avocate à la cour, sise à Avenue Commandant Béjaoui Immeuble Sousse Tower Sousse, MF 798311S/ tel 73 219 757.

Le bien immobilier mis en vente : La totalité des 1376 parts indivises du titre foncier 16563 Sousse nommé «Nour el houda 21» appartenant au débiteur saisi, situé à Cheikhat Awled Mohamed, délégation Kalaa Kbira gouvernorat de Sousse, constitué de deux parcelles n°351 et 369 du plan cadastre de Sousse, la superficie totale est de 18073 m² divisée en 18073 parts (1376/18073).

Référence d'immatriculation volume 84 n°148 Sousse journée 10-8-1995 et volume 326 n°568 journée 25-01-2005.

Mise à prix : Deux cent soixante-quinze mille deux cent dinars (275.200,000 d) en plus des charges qui seront tarifiées par le tribunal.

La visite de l'immeuble : Se fait chaque jour au temps de travail.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2022S00576VEPA1

Vente aux enchères publiques

à la suite d'une saisie immobilière

Cabinet Maître Mohamed Jebir

Avocat à la cour

MF : 798403/w/p/a

4 Rue Victor Hugo n°12 Sfax

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sous indiqué aura lieu le mercredi 15/6/2022 à partir du neuf heures du matin au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 sis 4 rue Ahmed Aloulou Sfax Aljadida Sfax.

Immeuble Objet de l'adjudication : 1- Un terrain d'une superficie de 225 mètres carrés dont 61 mètres carrés battus sis à route Al Ain Km 9 Sfax, comportant une maison et un petit studio. Délimité au sud d'une entrée et le reste de la propriété, à l'est le reste de la propriété, au nord l'acheteur et à l'ouest Ammar Youssfi.

2- Un terrain délimité au sud par le premier terrain d'une superficie de 42 mètres carrés délimité au sud et à l'ouest par l'acheteur, à l'est Salah Héroun et Ammar Youssfi et au nord Salah Héroun.

Poursuivant : Moncef Héroun CIN : 05260531 demeurant son avocat Maître Mohamed Jebir 4 rue Victor Hugo Sfax.

Partie saisie : Fékher Héroun CIN : 08424953 demeurant route Al Ain Km 9 Sfax.

Motif légal : En vertu de la saisie immobilière n°21995 en date du 22/02/2022 établie par l'huissier notaire Morched Zouari en exécution de l'injonction de payer n°7566 rendu par le Tribunal de première instance de Sfax 2 le 29/9/2020 et signifié par l'huissier notaire Bilel Kallel suivant son exploit en date du 9/10/2020.

Mise à prix : Le premier terrain : Cinquante deux mille six cent quatre vingt Dinars (52.680.000dt).

Le deuxième terrain : six mille cinq cent quarante Dinars (6540.000dt).

Le total : cinquante neuf mille deux cent vingt Dinars (59220.000dt).

Observations : - Nul ne peut participer à l'adjudication sauf celui qui consigne au moins le tiers de la mise à prix et ce par l'intermédiaire d'un avocat suivant l'article 425 du CPCC.

- On peut visiter les lieux pendant toute la semaine

- Tous les frais, sont ajoutés au prix de l'adjudication

- Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du Tribunal de Première instance de Sfax 2 où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet du Maître Mohamed Jebir avocat poursuivant 4 rue Victor Hugo n°12 Sfax.

2022X00602VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue HédiNouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Latifa Bent Hmaida Ben Nasr Epouse Najeh Ben Nasr (débitrice hypothécaire), titulaire de la CIN n°05338487, y demeurant à : 1) café Amilcar Sfax. 2) Zanket Chaari n°20 Sakiet Eddaier Sfax. 2) Najeh Ben Mohamed Ben Nasr (débiteur hypothécaire) titulaire de la CIN n°01347508 y demeurant à : 1) café Amilcar Sfax. 2) Zanket Chaari N°20 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un commandement valant saisie immobilière fait par huissier notaire Anouar Saadaoui sous le n°9019 le 8/11/2021 et inscrit au titre Foncier n°39624 Sfax le 6/01/2022 vol Sfax 2022/02 sous n°40 sur la totalité de la propriété enregistrée objet de titre Foncier n°39624 Sfax nommé "ESSAADA" sise à Route El Afrane Km7.5 Merkez ouali délégation Sfax Sud gouvernorat Sfax en bordure ouest de la Route principale de superficie est de 707m² (07 Ares et 07 centiares) part égale avec Mr Najeh Ben Nasr et Mme Latifa Ben Nasr soit 353.5 la part et cette propriété représentée par une parcelle de terrain contenant villa moderne de deux étages Rdc et étage de superficie est de 488 m².

- RDC de superficie couverte est de 321 m² qui contient véranda, salon, séjour, chambre, salle de bain, salle à manger, cuisine et garage à coté est-nord de la propriété et escaliers qui mènent à l'étage.

- L'étage de superficie couverte est de 167 m² qui contient hall, chambre parents, chambre enfants, chambre ouest, chambre est, salle de bain et au milieu de cet étage se trouve des escaliers qui mènent à la terrasse, buanderie réservée pour habitation,

Les limites de la propriété : du sud Belguith de l'est Route El Afrane Km 7 Merkez Ouati d'où l'entrée, du nord école primaire et Merkez Ouali et de l'ouest Ben Jemaa.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 645.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 24/11/2015 (vol 2015/01 N°10355) au profit ATB

- Hypothèque d'un montant 100.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 1/9/2016 (vol 2016/02 N°2608) au profit ATB

- Hypothèque d'un montant 500.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 29/11/2017 (vol 2017/02 N°3864) au profit BNA

- Privilège du trésor public d'un montant 5.884.393 D sur 353.5 parts de la propriété inscrite le 30/12/2019 (Vol 20 19/02 sous n°3959) au profit trésor public Recette El Mahres - Commandement valant saisie immobilière sur toute la propriété inscrite le 5/02/2020 (vol Sfax 2020/02 sous N°372) au profit BNA.

- Commandement valant saisie immobilière sur toute la propriété inscrite le 6/01/2022 (vol Sfax 2022/02 sous N°40) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixé à sept cent soixante huit Milles dinars (768.000.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.357.453 Dinars, outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 15 Juin 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 256.000.000 D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers ils doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2022X00607VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Moncef Ben Hamed

Avocat à la cour de cassation Sfax

L'adjudication : aura lieu le lundi le 20/6/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chabbi Sfax affaire n°5625.

Parties poursuivants :

1/ Dammak Saïda à la maison, CIN 01231434.

2/ Dammak Mohamed, retraité, CIN 01057495.

3/ Dammak Noumène, retraité, CIN 03019123.

4/ Dammak Saleheddine, retraité, CIN 01032813.

5/ Dammak Jamel, docteur professeur agrée, CIN 01058605.

6/ Dammak Mounir, dentiste, CIN 01011966.

7/ Zitouni Hayett, à la maison, CIN 03013198.

8/ Dammak Olfa, à la maison, CIN 08154217.

9/ Dammak Hichem, journalier, CIN 08824537.

Tous demeurant route de Tunis, en face rue Moussa cité jardin Sfax, représentée par son avocat Maître BenHamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son cabinet sis à rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A , 4ème étage B. N. 26 Sfax 3000.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation domicilié à son cabinet sis à rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax 3000. TVA 269491TA-P-000.

Parties saisies :

1/ Dammak Feten, CIN 01033699, employée Sté CTE COMPANY TUNISIEN DE FOURAGE à route de Tunis km 16 Sidi Salah 3092 Sakkiet Ezzit représentée par son avocat maître FERIANI Hatem, avocat à la cour d'appel, domicilié à son cabinet sis 3 rue Patrice Loummaba Imm. Sfax City 3ème B19 Sfax.

2/ Dammak Ramzi, employé à l'étranger demeurant 35 rue Moussa Sfax.

3/ Dammak Jimi, employée à l'étranger demeurant 35 rue Moussa Sfax.

Il y aura vente aux enchères publiques :

Toutes les parts du bien immobilier enregistrée appelée «JLAIL» objet du titre foncier n°44324 Sfax, représenté dans un terrain, résidentiel situé au Nord de Sfax, un endroit appelé Moulinville à un angle de croisement d'une superficie de 770 m² en 770 parts, la totalité des morceaux 1, n°4.

Mise à prix : Six cent quatre vingt dix milles dinars. (690.000,000 d).

La visite : Peut avoir lieur tous les jours pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignements à contacter le greffe du Tribunal 1ère instance des Sfax ou est déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Elmanar Escalier A bureau 26 Sfax. Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2022X00608VEPA1

Avis aux créanciers

Ordonnance d'ouverture d'une procédure de distribution des deniers

En vertu d'une ordonnance rendue le 19/4/2022 par le juge de distribution des deniers prés du Tribunal de première instance de Sousse 2 dans le cadre de la demande de distribution déposée au profit de Monsieur Jamil BOUZRARA, Titulaire de la carte d'identité nationale n° 04186048, ayant élu domicile à l'étude de son conseil Maître Mehdi Trad, avocat au bureau de Sousse, sis 11 rue 3 Août Sousse 4000, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de distribution des deniers produit du prix de l'adjudication du bien immeuble dont il est propriétaire la société MEDIC VITAL INDUSTRIE M.V.I en la personne de son représentant légal, et qui s'élève à un million huit cent cinquante mille dinars (1.850.000.000 dinars).

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous le constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2022S00575VEPA2

Décision de l'annulation des opérations de liquidation de la

Sté Land car's

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 12/5/2022, il a été décidé l'annulation des opérations de liquidation de la Société Land car's titulaire de l'identifiant unique n° 1558354/C au registre national des entreprises et sise au 21 avenue de la République à M'Saken.

Pour plus de renseignements, prière de contacter le liquidateur judiciaire M.Sadok Mosbah (Tél : 99961170).

2022S00580VEPA2

Décision de nomination de l'administrateur judiciaire

"SOCIETE AGENCE COMMERCIALE DE DISTRIBUTION EN QUINCAILLERIE «ACEDIS»"

Rue des Martyrs Sousse

UI : 1173194S

En vertu de la décision de département commercial du tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 18/4/2022 concernant l'affaire n°214/265, il a été décidé de nommer l'administrateur judiciaire Sodok Laarif dont le siège à l'Avenue Yesser Arafet Immeuble Jeaim Bureau n°3 Sahloul Sousse 4054 au lieu et place l'administrateur judiciaire Samir Bouhawal pour remplir les notifications de transfert d'établissement dans le cadre de la SOCIETE AGENCE COMMERCIALE DE DISTRIBUTION EN QUINCAILLERIE «ACEDIS sur l'impossibilité de les conserver en poursuivant l'activité au sens du nouveau chapitre 455 et suivants du code de commerce en éditant le cahier des charges de vente et la déposer au greffe du tribunal et au siège de la société débitrice et finaliser les offres d'achat parvenue au tribunal afin d'opter à un meilleur choix et ce avant le 3 juin 2022.

2022S00582VEPA2

Vente d'un immeuble

En vertu de la décision prise par la chambre commerciale au T.P.I de Sfax en date du 26 Avril 2022 portant autorisation de la publication de la vente de l'immeuble propriété de la société mise en faillite en l'occurrence la Société "SVP" (M.F : 418515 Q), situé à la Z.I THYNA Route de Gabès km 9 - Sfax constitué d'un terrain d'une superficie globale de 2.474,30

m² sur lequel est édifié un dépôt dont le toit est couvert en ternit d'une superficie globale de 549 m².

Le Syndic de faillite, Monsieur Nizar BARKIA, informe le public que tout intéressé par cette mise aux enchères peut retirer un exemplaire du cahier des charges auprès du greffe du T.P.I de Sfax ou auprès de son cabinet situé à l'adresse ci-dessous mentionnée et y envoyer son offre d'achat à partir de la date de publication de la présente annonce. De plus, il est possible de visiter l'immeuble objet de l'offre de vente après la fixation d'un rendez-vous avec le Syndic de Faillite.

Les offres doivent parvenir obligatoirement par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception en deux enveloppes fermées au nom du Syndic de Faillite Monsieur Nizar BARKIA à l'adresse suivante : Rue nasria, imm. Tej, Bloc A, 3ème étage B.34- 3027 Sfax El Jadida. L'enveloppe externe ne doit porter aucune indication quant à l'identité du soumissionnaire, il y est inscrit uniquement la mention « Ne pas ouvrir - Offre de cession de l'immeuble propriété de la société la Société «SVP» situé à la Z.I THYNA Route de Gabès km9 - Sfax».

Le dernier délai de réception des offres au cabinet du syndic de faillite est fixé pour le 13/6/2022.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter le cabinet du Syndic de faillite au n° suivant : 74405305.

2022X00605VEPA2

Avis

En vertu du jugement en référé rendu par le Tribunal de première instance de Tunis 02 en date du 6/4/2022 dans l'affaire n°12776, il a été décidé la nomination de Mr Mokded Zoghlami en tant qu'administrateur judiciaire de la société perfect immobilière sise au n°58 rue 15 Octobre Wardia Tunis identifiant unique 1241571E pour l'administrer et la gérer temporairement. Touts intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis, tel 71.889.549 fax : 71.889.621).

2022401233VEPA2

Jugement d'ouverture des procédures du Règlement judiciaire

Et l'ouverture de la période d'observation

"Société MOA DISTRIBUTION"

I.U : 1428406Z

Siège social : Appartement B2 Rue Sidi Salah - La Marsa Centre Commercial Tunisia Mall2 Les Berges du Lac 2 - Tunis

En vertu de la décision n°950 rendue par le président du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 10/5/2022, il a été décidé de :

- Faire bénéficier la société "MOA DISTRIBUTION" des procédures de règlement judicaire et l'ouverture de la période d'observation.

- Désigner Madame Nesrine Ben Hfaiedh en qualité de juge commissaire pour contrôler le déroulement des différentes étapes de la procédure du règlement judicaire.

- Désigner Mr Adel GHLISS en qualité d'Administrateur Judiciaire pour contrôler les actes de gestion.

- Communiquer une copie de la présente décision à la commission de suivi des entreprises économiques et au Centre National du registre des Entreprises ainsi que sa publication au JORT.

Il appartient aux créanciers de la société MOA DISTRIBUTION de présenter, dans un délai de 30 jours, la liste de leurs dettes au administrateur judiciaire sus indiqué, directement contre décharge à son bureau sise à 2 bis rue Argentine Imm Argentina 5ème étage Bureau n°4 Belvédère Tunis ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2022401241VEPA2

Avis aux créanciers

L'ouverture des procédures de distribution au tribunal de première instance d'Ariana dans l'affaire n°259, un certain nombre d'accueil selon les chapitres 468 et466 du journal des plaidoiries civiles et commerciales, et par une décision du juge de distribution du tribunal de première instance d'Ariana en 21 octobre 2021, les procédures de distribution de l'argent assuré ont été inaugurées selon le numéro de récépissé 16016 de dépôt daté de 12 novembre 2020 dans lequel la somme de vingt mille deux cent cinquante dinars est incluse, (20.250.000 d) selon la pétition de distribution présentée par Maître Kawther Ben Smaya contre al Manoubi Madhi, Rim Ganouni, Ferjaniya Hedhili, Kawther Abdelslam, Imen Kateb, Farida Ben Hmida, Nabil Hichri, Houda Jandoubi, Hallouma Dridi, Alia Ben Souissi, Nadia Dababi Wassila Khchini, Fatma Romdhani, Samia Hassan, Manoubiya Metali, Hajer Wertani, Radhia Hcheichi, Aicha Mahjoub et Najia Daboussi concernés leur siège de communication dans leur cabinet d'avocate mentionné au 10 avenue Habib Bourguiba immeuble zéphyr Ariana 2080.

Par conséquent, tout créancier souhaitant participer à la distribution de l'argent assuré doit présenter sa dette dans les trente jours suivant la publication au journal officiel, ou contacter par une lettre recommandée faute de quoi il perd son droit à cette participation la demande de partage sur les motifs de détail de la dette sur autrui, le cas échéant.

2022401253VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE LA LUMIERE « NORA»

S.A au capital social de 300 000 dinars

Siège social : 30 Bis Rue Ali Ben Ghedahem, 2ème Etage - Tunis

Identifiant unique : 0513509C

Messieurs les actionnaires de la société de distribution de la lumière «NORA» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2022 à 11 H au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022T00528SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSOUKNA

Société anonyme

Au capital de 5.050.500 Dinars

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Identifiant Unique : 0030436S

M.F. : 30436S/P/M/000

CNSS : 0074065-54

Les actionnaires de la société ESSOUKNA et les commissaires aux comptes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 20 juin 2022 à quinze heures à la Maison de l'Entreprise, sise au Boulevard Principal - 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 et présentation des états financiers individuels dudit exercice.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2021.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des conventions qui y sont énumérées.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 et des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

5. Affectation des résultats.

6. Lecture du rapport d'activité consolidée et présentation des états financiers consolidés au 31/12/2021.

7. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au 31/12/2021 et approbation des états financiers consolidés.

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et au comité permanent d'audit.

10. Autorisation au conseil d'administration pour le rachat par la société d'une partie de ses actions.

11. Renouvellement du mandat d'administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur.

12. Ratification de la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration.

13. Information de l'Assemblée Générale conformément à l'article 209 du Code des Sociétés Commerciales.

2022R01232SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Emballages Modernes «STEM»

S.A au capital de 9.639.917 D

Siège social : 1, rue du papier Mégrine - Riadh 2014

RC : B197501996

MF : 11826X/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Des Emballages Modernes "STEM" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 21 Juin 2022 à 10 H par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021.

3- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2021.

7- Allocation des jetons de présence.

8- Formalités de publicités légales.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition de tous les Actionnaires au siège de la société.

2022R01234SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

MAISON PILTER AFRIQUE DU NORD MAPAN

S.A. au capital 180000 dinars

M.F. : 966 Z/A/M/000

Siège social : 17 Avenue de Carthage - 1er Etage - Tunis

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2022, Messieurs, les Actionnaires de la Société Maison Pilter Afrique du Nord «M A P A N» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le lundi 20 juin 2022 à 10 H au siège de la Société «M A P A N» sis au 17 Avenue de Carthage - 1er Etage Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen du Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2021

2) Lecture du Rapport Général et du Rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux mêmes exercices.

3) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

4) Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2021.

5) Quitus aux administrateurs

6) Fixation des jetons de présence

7) Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant le délai légal.

2022R01238SANB3

Convocation

Société INTERCOLOR

M.F : 0020515 K

Société anonyme

Au capital de 1.134.700 Dinars divisé en 113.470 Actions nominatives de 10 Dinars chacune

Siège social : Zone Industrielle de Bou Argoub (Gouvernorat de Nabeul)

Les actionnaires de la Société INTERCOLOR sont convoqués au bureau de la Société, 8, Rue de la Gare Zone Industrielle de MEGRINE le Mercredi 29 Juin 2022 à neuf heures, en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2021.

2) Rapports du commissaire aux comptes sur le dit exercice 2021.

3) Rapport du Conseil d'administration sur les états financiers consolidés de l'exercice 2021.

4) Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2021.

5) Approbation de ces rapports et quitus au Conseil d'administration.

6) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

7) Affectation du résultat de l'exercice 2021.

8) Renouvellement du mandat d'un administrateur.

9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

10) Fixation du montant des jetons de présence.

11) Questions diverses.

2022R01246SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Générale de Métallurgie

S.A. au capital de 4.000.000 Dinars

Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra

Identifiant Unique : 0011868 H

Identifiant CNSS : 6089172

Les actionnaires de la société "CGM" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 7/6/2022 à 16h à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2021.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Renouvellement du mandat des administrateurs

8/ Entérinement d'une décision d'annulation de jetons de présence

9/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2022R01247SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Boissons du Centre

Société anonyme

Au capital de : 1 085 800 DT

Siège social : Route de Monastir - Sidi Abdelhamid, Sousse

I. U : 010426 E/A/M/000

CNSS : 33944-91

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne Des Boissons du Centre, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 18 juin 2022 à 10 h 30 au siège social de la société, sis à Sidi Abdelhamid - Sousse, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3) Approbation des états financiers et des rapports de l'exercice 2021.

4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2021.

5) Quitus aux administrateurs.

6) Fixation des jetons de présence.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2022S00584SANB3

Convocation

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010 168FAM000

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le jeudi 16 juin 2022 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation en qualité d'Administrateur de Maître Faten Guemri.

2. Nomination de M. Amor El Godhbane, Administrateur indépendant de SITEX.

3. Pouvoir pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

2022S00585SANB3

Convocation

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : 010 168FAM000

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 29 juin 2022 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en assemblée générale ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021.

3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2021.

4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2021.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2022.

8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022.

9. Renouvellement du mandat de 2 administrateurs

10. Pouvoir pour les formalités

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

2022S00586SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSILOR - SIVO

Société anonyme

Capital social : 23.000.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle Poudrière I, 3002, Sfax - (Tunisie)

IU : 1234523 D

Les actionnaires de la société ESSILOR-SIVO SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour jeudi 17 Juin 2022 à 10 heures au siège social de la Société Zone Industrielle la Poudrière 1 - 3002 Sfax - Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2021;

6. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2021;

7. Approbation de la rémunération du Directeur Général ;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Ratification de la cooptation d'un administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Marina Espiaube;

10. Pouvoirs pour formalités.

2022X00598SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les Ateliers Mécanique de Précision «AMECAP»

SA au capital de 5 000 000 D

Siège social : Rte de Gabès Km 1.5 Rue Ibn Hythem Sfax

MF : 045499 LAM

Messieurs les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques de Précision «AMECAP» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le samedi 18 Juin 2022 à 10 H du matin et suivant au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Revue des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021

- Lecture des rapports du conseil d'administration pour l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

- Approbation éventuelle des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021

- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022

- Quitus aux administrateurs

- Affectation du résultat

- Distribution des dividendes prélevés sur les fonds propres figurant au bilan du 31/12/13.

2022X00614SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IKEL

Société anonyme

SA au capital de : 8.438.280 Dinars

Siège social : Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa Tunisie

Identifiant Unique n° : 0001336C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société IKEL «société anonyme» sont convoqués en assemblée générale ordinaire se tiendra le lundi 13 juin 2022 à 11 h dans le siège de la société au Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers 2021 et de rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2021,

3. Affectation des résultats,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Questions diverses.

2022401229SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NEROLIA TUNISIE DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 100 000 Dinars

Siège social : Km 11- Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunisie

Identifiant unique : 323601P/D/M/000

Messieurs les actionnaires de la société NEROLIA TUNISIE DISTRIBUTION «société anonyme» sont convoqués en assemblée

générale ordinaire se tiendra le lundi 13 juin 2022 à 12 h dans le siège de la société au Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers 2021 et de rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2021,

3. Affectation des résultats,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Questions diverses.

2022401230SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2021

Polyclinique du Lac - SA

Société anonyme

Au capital de 28.380.000 DT (totalement libéré)

Siège social : Rue du Lac de Constance -

Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Tél : 71.960.000

Fax : 71.960.309

MF : 0496701A/A/M/000

RNE : 496701A

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Polyclinique les Berges du Lac convoque tous les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 24/6/2022 à 18H30 à hôtel NOVOTEL Lac 2 aux Berges du Lac et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des états financiers et des rapports d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2021 individuels et consolidés.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 individuels et consolidés.

3- Approbation des conventions réglementées

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de 2021

6- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2021

7- Autorisation de l'AGO pour la mise en vente du terrain adjacent à la CCGL

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024

9- Election d'un nouveau bureau du conseil d'administration pour les exercices 2022-2023-2024.

10- Courriers du Dr Sarrai Lassaad proposant des résolutions Supplémentaires.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Polyclinique les Berges du Lac.

2022401231SANB3

Convocation

SPECTROLAB INTERNATIONAL.SA

Rue de Métal, Z.I Charguia 1 - Tunis

I.U : 0447039 V

Les actionnaires de la société SPECTROLAB INTERNATIONAL sont convoqués pour une assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social le samedi 11 juin 2022 à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2021 et Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats.

Les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

2022401232SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

S.A au capital : 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

I.U : 04924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le 26 juin 2022 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et affectation des résultats pour l'exercice 2021.

- Quitus du Président du conseil et des administrateurs et du Directeur général pour l'exercice 2021 et
- Renouvellement du mandat du Directeur général, et questions diverses.

2022401239SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

S.A au capital 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Arianna

I.U : 04924157 E

Les actionnaires de la société «El Mawarid Tunisienne» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, le 10 juillet 2022 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La vérification des états financiers de la société après la constatation d'un cumul des pertes dépassant les 3/4 du capital social, et la prise de la décision adéquate.

2022401240SANB3

Convocation

Société Afrique Assistance S.A

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble TAMAYOUZ 4ème étage Centre Urbain Nord, Tunis

Identifiant Unique : 0341597P/A/M/000

CNSS : N°00206090-62

Messieurs les actionnaires de la société Afrique Assistance sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 23 Juin 2022 à 11 h, au siège social de la société sis à l'immeuble Tamayouz, 4ème étage Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des comptes annuels clos le 31 décembre 2021.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au 31 décembre 2021.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 et quitus aux administrateurs.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5- Nomination d'un commissaire aux comptes.

6- Fixation de Jetons de Présence.

2022401245SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CONFISERIE DES AGHLABITES

«SO.BO.CO»

Société anonyme

Au capital de 31.000.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0004310 E

Messieurs les actionnaires de la Société CONFISERIE DES AGHLABITES «SO.BO.CO» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 18 Juin 2022, à 10 H à l'hôtel Continental Kairouan à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2021.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2021 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2022401246SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société POLYMERES

SA au capital de 14.680.900 dinars

Siège social : Z.I Nefissa Bouhejba Jebel El Ouest Zaghouan

I.U : 0983315H

Le Conseil d'Administration de la Société Polymères - S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 juin 2022 (15/6/2022) à 10 h à l'hôtel le Paris Concorde - Les Berges du Lac - Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Révocation du CAC,

2. Nomination d'un nouveau CAC.

3. Plan de continuité de l'activité de la société et de l'approvisionnement, le cas échéant,

4. Pouvoirs à conférer.

2022401247SANB3

Convocation de l'AGO SERVITRADE SA

SA au capital social 10 500 000 DT

Siège social : 65 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1 Tunis

Matricule fiscal : 0968850NAM000

Du procès-verbal de la délibération du conseil d'administration du 13 mai 2022, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 16 Juin 2022 à 10H au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

2. Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2021.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Approbation des conventions prévues par l'article 200, 205 et 475 du CSC.

7. Pouvoir pour formalités.

2022401248SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CARTHAGE CEMENT

Société anonyme

Au capital de 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1072172 A

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 24 Juin 2022 à 10H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises IACE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;

6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;

7. Affectation du résultat ;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

10. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique et de Rémunération au titre de l'exercice 2021 ;

11. Nomination d'un administrateur représentant de l'Etat ;

12. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

13. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2022401249SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CARTHAGE CEMENT

Société anonyme

Au capital de 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1072172 A

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le 24 Juin 2022 à 13 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise IACE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale Extraordinaire;

2. Maintien de l'activité de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

3. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2022401250SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Pour l'année 2019 EKUITY CAPITAL

Société anonyme

Capital : 397 050 000 Dinars

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant unique : 0002802M

Le Conseil d'Administration de la Société EKUITY CAPITAL à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'AGO pour l'année 2021 qui se tiendra mardi 14 juin 2022 à 9 Heures au siège social de la société sis au Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n°3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 et des conventions réglementées mentionnées dans les articles 200 et 475 du CSC.

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2021.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

7. Lecture et approbation du rapport de gouvernance de la société pour l'année 2021.

8. Approbation de prorogation de la transaction avec la société ADTM.

9. Approbation de la cession du terrain de la Soukra objet du titre foncier n°86248 Ariana.

10. Nomination des membres du Conseil d'administration les années 2022, 2023 et 2024.

11. Nomination des commissaires aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

12. Pouvoirs pour formalités.

2022401254SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"T H P"

Capital social : 158242950 Dinars

Rue da Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges da Lac - Tunis

MF : 0898281L

Messieurs les actionnaires de la Société «T H P S.A », sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Lundi 6 Juin 2022, à 15h, au siège de la Société sis à la Rue du Lac d'Annecy Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 18/5/2022, sous le numéro 2022359249, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2021,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes.

2022401266SANB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Hédia Ben Hamed épouse Omar Ben Hamed titulaire de CIN n°00467636 déclare la perte du titre foncier constitutif n°24221 du titre foncier n°195980 Tunis situé au n°5 à l'impasse El Ouli rue Torbet El Bey Tunis suivant déclaration d'honneur de la municipalité de la Médina daté du 17/5/2022.

2022T00538DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Mohamed Ben Sassi Mizouri titulaire de la CIN n°06860465, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/12389 en date du 9/01/2019, objet du titre foncier n°22015 Monastir sis à Imadet Ouardanine Sud délégation Ouardanine, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Ouardanine sous n°207 le 16/5/2022.

2022S00581DIVD2

Avis

Mtibaa Mahmoud annonce que son titre de propriété du terrain d'une superficie de 846m², situé à la route de Gabès km 8 Sfax par un acte de vente rédigé le 14/7/2017 enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax le 12/9/2017 n°M045579 par les deux notaires Mohamed Fakhfakh et Imhamed Trabelsi a disparu et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00599DIVD2

Avis

Ben Saad Mohamed annonce qu'il possède un 1/2 terrain d'une superficie de 2475 m² sise entre route l'Afrane et Gremda km 11.5 Sfax son titre de propriété a disparu, il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passé ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00600DIVD2

Avis

Ahmed Yangui annonce qu'il possède un magasin sis à rue Sidi Belhassen Sfax son titre de propriété a disparu, il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00601DIVD2

Avis

Mr. Mohamed Jamil Sallemi et Madame Souhira Mnejja annoncent qu'ils ont perdu l'acte de propriété d'un terrain de 712 m² à forêt de Sfax Route Ain Km 4 est effectuée par l'acte de partage daté le 01/5/1996 et enregistré le 27/12/1996 n°8344 à l'attestation de deux notaires Mohamed Ali Karray et Mahmoud Mziou et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au Cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub sis à la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

2022X00604DIVD2

Avis

Mme Dojah Gargouri son numéro de carte 0126499 annonce que le titre de propriété de sa mère, Habiba Gargouri, représenté dans un terrain de 968.37 mètres carrés situé à Sfax route Tunis km 5, elle l'a perdu et elle a l'intention d'obtenir un deuxième exemplaire original qui remplace le perdu. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai susmentionné.

2022X00606DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du Kef

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1495 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;
- Vu le décret n° 96-2040 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat du **Kef**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat du **Kef** porte à la connaissance du public qu'en date du **12/04/2022**,les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat du Kef.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat du Kef, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie approximative En m2	Limites	T.P.D
Bousliaa	Sers	462	**Nord :** Parcelle Domaniale N° 1052 **Sud :** Rue **Est :** Parcelle Domaniale N° 1051 et Inconnu **Ouest :** Rue	97157
Bousliaa	Sers	512	**Nord :** Rue **Sud :** Inconnu **Est :** Rue **Ouest :** Parcelles Domaniales N° 1052 et 1050	97158
Bousliaa	Sers	262	**Nord :** Parcelle Domaniale N° 1050 **Sud :** Rue **Est :** Parcelle Domaniale N°1051 **Ouest :** Rue	97159
Kalaath Senan	Kalaath Senan	393	**Nord :** Secteur Cadastral "C " Kalaith Snan **Sud :** Parcelle Domaniale N°1054 **Est :** Piste Agricole **Ouest :** Secteur Cadastral "C " Kalaith Snan	97160

Kalaath Senan	Kalaath Senan	257	**Nord** : Parcelle Domaniale N°1053 **Sud** : Parcelle Domaniale N°1055 **Est :** Piste Agricole **Ouest :** Secteur Cadastral " C " Kalaith Snan	97704
Kalaath Senan	Kalaath Senan	340	**Nord** : Parcelle Domaniale N°1054 **Sud :** Secteur Cadastral "C " Kalaith Snan **Est :** Piste Agricole **Ouest :** Secteur Cadastral "C " Kalaith Snan	97705
Kalaath Senan	Kalaath Senan	813	**Nord :** Route **Sud :** Mohamed Ben Othmen **Est :** Route **Ouest :** Terrain appartenant à La Municipalité de Kalaath Senan	97706
Kalaath Senan	Kalaath Senan	269	**Nord :** Route **Sud** : Mohamed Ben Othmen Amri **Est** : Terrain appartenant à La Municipalité de Kalaath Senan **Ouest** : Mohamed Ben Othmen Amri	97707
Kalaath Senan	Kalaath Senan	218	**Nord :**Rue **Sud** : T.F N° 3014 et Parcelle Domaniale N°1059 **Est :** Parcelle Domaniale N°1057 **Ouest :** T.F N° 3014	97708
Kalaath Senan	Kalaath Senan	641	**Nord :** Parcelles Domaniales N° 1056-1057 et 1058 **Sud :** T.F N° 19561 **Est :** Route **Ouest :** T.F N° 3014	97709
Kalaath Senan	Kalaath Senan	431	**Nord :** Route **Sud** : Délégation de Kalaath Senan et T.F N°3014 **Est :** T.F N°3014 **Ouest** : Délégation de Kalaath Senan et Mohamed Hadi Fareh	97710
Kalaath Senan	Kalaath Senan	187	**Nord :** Route **Sud :** Délégation de Kalaath Senan et Parcelle Domaniale N°1062 **Est :** Heritiers Akacha **Ouest** : Délégation de Kalaath Senan	97711
Kalaath Senan	Kalaath Senan	128	**Nord :** Mohamed Hadi Fareh **Sud :** Délégation de Kalaath Senan **Est :** Heritiers Akacha **Ouest** : Délégation de Kalaath Senan	97712

Kalaath Senan	Kalaath Senan	5319	**Nord :** Route **Sud :** T.F N° 195039 et Rue **Est :** Heritiers Akacha , T.F N° 3014 et 195039 **Ouest:** Rue	97713
Kalaath Senan	Kalaath Senan	275	**Nord :** Route **Sud :** Inconnu **Est :** Inconnu **Ouest :** Café de Mohamed Ben Brick	97787
Kalaath Senan	Kalaath Senan	273	**Nord :** Route **Sud :** Inconnu **Est:**Héritiers Mohamed Ben Brick Nahith **Ouest :** Inconnu	97788

2022R01244MINA4